

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ  
MUNICIPALITÉ DE NORMANDIN




**AVIS PUBLIC**  
**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance du conseil tenue le 8 juillet 2024, le conseil de la Ville de Normandin a adopté le Règlement numéro 609-2024 – Déterminant le territoire assujéti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis.

Avis est de plus donné que le texte de ce règlement est déposé et qu'il peut en être pris connaissance au greffe de cette ville, aux heures d'ouverture des bureaux, au 1048 rue Saint-Cyrille, à Normandin.

DONNÉ À NORMANDIN CE 9<sup>E</sup> JOUR DE JUILLET 2024.


  
Jean-Sébastien Nadeau,  
Directeur général et greffier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Jean-Sébastien Nadeau, directeur général et greffier de la ville de Normandin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville ainsi qu'affiché sur le babillard de l'hôtel de ville au 1048, rue Saint-Cyrille à Normandin, le 9 juillet 2024, en vertu du règlement 532-2018 concernant la publication des avis publics adopté le 12 mars 2018.

En foi de quoi, je donne certificat ce neuvième jour du mois de juillet 2024.

  
Jean-Sébastien Nadeau